

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 28 JUIN 2016

Présents : M. CADOT Michel, M. CHAMPEAU Jean-Marie, Mme CHESNOY Valérie, Mme COZZO Brigitte, Mme FOUCHÉ Janique, M. GRAFFIN Guillaume, M. HAMEL Bertrand, Mme JANOT-MORIN Marie-Thérèse, M. JORAND Frédéric, M. LEGER Gérard, M. MOULIN Mickaël, Mme PAVAN Zakia, M. PLUNIAN Éric, Mme RÉMY Isabelle, Mme REY Corine, Mme ROUSSEAU Séverine, M. SIOU Joël, M. SOLBES Thierry.

Excusés ayant donné procuration : M. ANEST Bruno (pouvoir Mme PAVAN), M. MARIGNIER Sylvain (pouvoir M. CADOT), Mme MOULIN Odile (pouvoir M. SIOU), Mme PREVOT-GIRAUDO Stéphanie (pouvoir Mme JANOT-MORIN).

Absent : M. FAUDET Raymond.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil municipal : 23
- Présents : 18

Date de la convocation : 20 juin 2016

A été nommée secrétaire : Mme PAVAN Zakia.

Ajout à l'ordre du jour : Aide aux devoirs – rémunération des enseignants.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal ;
2. Assainissement : paiement des frais de branchement ;
3. Révision des tarifs communaux :
 - transport et cantine pour les enfants fréquentant le centre de loisirs (mercredi) ;
 - garderie périscolaire – NAP ;
 - location salle des fêtes – location tables et bancs ;
4. Participation des communes extérieures aux frais d'écolage ;
5. Participation de la commune aux transports scolaires ;
6. Aide aux devoirs : rémunération des enseignants ;
7. Extension de l'école maternelle : désignation du maître d'œuvre ;
8. Organisation de la fête du 14 juillet ;
9. Cimetières : horaire d'ouverture ;
10. SIEPRO : modification des délégués ;
11. CCPH : adhésion au Syndicat Mixte Ouvert 78 ;
12. SIEED : adhésion de communes ;
13. Demande de subventions diverses ;
14. Informations et questions diverses.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL :

Le compte rendu du conseil municipal du 18/03/2016, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. ASSAINISSEMENT – PAIEMENT DES FRAIS DE BRANCHEMENT :

Par délibération du 9 octobre 2015, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- D'appliquer les dispositions de l'article L 1331-2 du Code de la santé publique, le service assainissement se fait rembourser par les propriétaires intéressés la dépense TTC des travaux d'établissement de la partie publique du branchement, diminuée des subventions éventuellement obtenues, sans majoration de 10 % pour frais généraux.
- De fractionner le montant à régler de la façon suivante : 50 % à la demande de branchement et le solde à la fin des travaux.

Considérant que, sur les deux dernières années, les frais de branchement s'élèvent à 2.500 €, en moyenne ;

Considérant que cette somme peut être fractionnée en accord avec l'assemblée délibérante, article 13 de notre règlement d'assainissement collectif ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le fractionnement du montant des frais de branchement de la façon suivante : 50% à la demande de branchement et le solde douze mois plus tard.

Toutefois, il est possible de payer la somme intégralement la première année.

3. RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX :

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé de répercuter partiellement l'augmentation des coûts des prestations.

3.1. TARIFS PÉRISCOLAIRES :

Proposition des nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

PRESTATIONS :	2015-2016	2016-2017
Enfant ALSH, Prestation cantine mercredi, forfait annuel, repas exclus	87,00	90,00
Enfant ALSH, Transport Goussainville – Boutigny, forfait annuel	124,00	129,00
Garderie périscolaire, carte Matin, vingt garderies de 2h00	45,00	46,00
Garderie périscolaire, carte Soir, vingt garderies de 2h30	55,00	56,00
Garderie périscolaire, carte Matin et Soir, vingt garderies de 4h30	90,00	91,00
Garderie périscolaire exceptionnelle	5,00	5,00
NAP, forfait annuel	51,00	52,00
NAP, exceptionnelle	2,50	2,50

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs périscolaires.

3.2. LOCATIONS DIVERSES :

Proposition des nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

SALLE DES FÊTES :				COMMUNE	HORS-COMMUNE
Week-end	2015	385,00	660,00	390,00	670,00
Jour en semaine	2010	105,00	210,00	110,00	220,00
Jour férié	2010	210,00	315,00	220,00	350,00
Caution	2010	1000,00	1000,00	1000,00	1000,00

TABLES ET BANCS :			TARIFS
Table	2008	3,00	3,00
Banc	2008	1,00	1,00
Caution	2015	100,00	100,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes et décide de ne pas augmenter les tarifs de location des tables et bancs.

4. PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS D'ÉCOLAGE :

Les communes extérieures participent aux frais d'écolage à hauteur de 908,00 € par an pour leurs élèves scolarisés à Goussainville, depuis 2012.
Il est proposé d'appliquer une augmentation de 0,33% par an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la participation des communes extérieures aux frais d'écolage à 920,00 € par élève et par an, à compter du 1^{er} septembre 2016, soit une augmentation de 1,32% pour la période 2012-2016.

5. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES :

Chaque année la municipalité fixe son taux de participation aux frais de transport des élèves scolarisés à l'école primaire de Goussainville, au collège de Houdan, aux lycées de la Queue-lez-Yvelines, Villiers St Frédéric et Dreux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux de participation communale suivants :

A/ École primaire de Goussainville, année 2016-2017 :

Déduction de 40 % à la source et les parents règlent 60% au moment de l'inscription ;

B/ Collège de Houdan, année 2016-2017 :

Remboursement en mai-juin 2017, de 40% soit 41,00 € sur présentation des justificatifs de paiement ;

Les familles règlent 103,20 € à l'inscription ;

C/ Lycées de La Queue-lez-Yvelines et Villiers St Frédéric, année 2015-2016 :

Montant forfaitaire, sur présentation des justificatifs de paiement avant le 30/11/2016 :

- 110,00 €, pour les détenteurs d'une carte de transport Navigo, Imagine R ... ;
- 110,00 € pour les détenteurs de la carte Transbeauce et des 5 coupons à 54,20 € ;

D/ Lycée de Dreux, année 2015-2016 :

Montant forfaitaire de 89,00 €, sur présentation des justificatifs de paiement avant le 30/11/2016.

6. AIDE AUX DEVOIRS – RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS :

L'aide aux devoirs dispensée par les enseignants pendant le temps des NAP a été bénéfique pour les élèves et appréciée par les parents. Il est proposé de la renouveler à la rentrée prochaine.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- La création de trois postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- De faire appel aux enseignants volontaires, pour une durée de 2H15 par semaine, durant les périodes scolaires ;
- De les rémunérer sur la base du taux horaire en vigueur fixé par le Ministère de l'Éducation Nationale.

7. EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE – DÉSIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE :

La réhabilitation de l'étage du bâtiment communal sis au 15 rue de Paris, en salle de classe, nécessite de faire appel à un architecte.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 176.300,00 € H.T.

L'ouverture de la classe est prévue à la rentrée 2017. Deux architectes DPLG ont été consultés et voici leur proposition d'honoraires :

- Bureau Béatrice JALAGUIER-BOUVIER : taux 8,5%, montant H.T 14.985,50 € ;
- Bureau Philippe GIROUX–Patrick PICHON : taux 11 %, montant H.T 19.393,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition la moins disant : le bureau Béatrice JALAGUIER-BOUVIER, à Chérisy 28.

8. ORGANISATION DE LA FÊTE DU 14 JUILLET :

Chaque année, la municipalité organise une fête pour le 14 juillet où les Goussainvillois sont invités à titre gratuit. Les personnes n'habitant pas la commune peuvent s'inscrire en contrepartie d'une participation financière.

Le Comité des fêtes se charge de la gestion des frites.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **Le maintien de la gratuité des repas pour les Goussainvillois ;**
- **Le maintien de la participation financière des personnes extérieures à la commune à 13,00 €, par repas;**
- **De confier la gestion des frites au comité des fêtes.**

9. CIMETIÈRES – HORAIRE D'OUVERTURE :

Une délibération du conseil municipal du 18 novembre 2011 a fixé l'horaire d'ouverture du cimetière de Goussainville, au public, comme suit :

- Du 1er octobre au 31 mars : 9 h à 18 h ;
- Du 1er avril au 30 septembre : 8 h à 19 h.

Considérant qu'il convient d'harmoniser les horaires d'ouverture des cimetières de Champagne et de Goussainville ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'horaire d'ouverture des cimetières de Champagne et de Goussainville, au public, de 9h00 à 19h00.

10. SIEPRO - MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS :

- Lors de sa séance du 28 janvier 2015, le conseil municipal a élu au SIEPRO :
- Membres titulaires : M. CADOT et JM. CHAMPEAU ;
 - Membres suppléants : M. SIOU et T. SOLBES.

Monsieur le Maire propose une modification de sa délégation. Il demande aux conseillers municipaux de faire connaître leur candidature, puis il procède à l'élection des nouveaux délégués :

- **MM. Joël SIOU et Jean-Marie CHAMPEAU sont élus membres titulaires ;**
- **MM. Michel CADOT et Thierry SOLBES sont élus membres suppléants.**

11. CCPH – ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT 78 :

Vu la création, par le conseil départemental des Yvelines, d'un Syndicat Mixte Ouvert dédié à l'aménagement numérique « Yvelines Numériques », afin de partager la conduite stratégique et la mise en œuvre opérationnelle du SDTAN des Yvelines ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCPH – N°26/2016 du 6 avril 2016 ;

Considérant que l'adhésion de la CCPH à ce syndicat permettrait une mutualisation des moyens en communications électroniques sur les 31 communes des Yvelines situées sur le territoire du Pays Houdanais ;

Considérant que les conseils municipaux des communes membres devront se prononcer, conformément aux dispositions légales, sur cette adhésion et ce transfert de compétence ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la CCPH au Syndicat Mixte Ouvert « Yvelines Numériques » et le transfert de compétence.

12. SIEED – ADHÉSION DE COMMUNES :

Par délibération du 21 mars 2016, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Évacuation et Élimination des Déchets a accepté l'adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en serve, Longnes, Mondreville, Rosay et Villette. Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical du SIEED, pour donner son avis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion au SIEED des communes de Boinvilliers, Dammartin en serve, Longnes, Mondreville, Rosay, Villette, à compter du 31 décembre 2016.

13. DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES :

- Espace Diabète 28 ;
- AFMTÉLÉTHON ;
- Fondation du Patrimoine Centre-Val de Loire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas apporter de subvention à ces organismes.

14. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. Un administré dépose une demande de stationnement de taxi sur la commune :
Dans un premier temps, la commission départementale des taxis de la Préfecture d'Eure-et-Loir doit donner un avis.

Le conseil municipal n'émet pas d'opposition à l'installation d'un second stationnement de taxi à Goussainville.

2. Branchement de la fibre optique : prévision courant 2017.
3. Départ à la retraite de M. Denis LEMOINE, au 1^{er} novembre 2016 : monsieur le maire fait part des candidatures. Il recevra les postulants prochainement.

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 22 H 10.

Le Maire
Michel CADOT